

AL. SUCEVEANU

Au cours de sa narration Arrien nous informe, à un moment donné, de l'arrivée d'Alexandre en Gédrosie (325/4): αὐτὸς δέ, ὅσα ἐκ τῆς χώρας ἐπιδραμῶν ξυναγαγεῖν ἠδυνήθη εἰς ἐπισιτισμὸν τῆ στρατιᾶ τῆ περιπλοούσῃ ξὺν τῷ στόλῳ, ταῦτα κομίσοντα πέμπει Κρηθεῖα τὸν Καλλατιανόν. (« Celui-ci (Alexandre) confie au citoyen de Callatis, Cretheus, la mission d'amasser en hâte tout ce qu'il pourrait obtenir pour approvisionner la flotte qui naviguait le long de la côte où s'acheminait, parallèlement, l'armée de terre »)¹. L'information semble n'avoir guère suscité, à moins d'erreur de notre part, que l'attestation des auteurs de la *Real Encyclopädie*², de H. Berve, dans son répertoire des personnages de la période d'Alexandre³ et chez nous surtout celle de D. M. Pippidi⁴. Une mention spéciale lui est accordée néanmoins par Chr. M. Danov qui souligne à cette occasion le caractère guerrier et audacieux des habitants de Callatis⁵.

Nous nous proposons de définir, dans la mesure où cette chose n'a pas été encore réalisée, les fonctions détenues dans l'armée d'Alexandre par ce citoyen de la brillante cité ouest-pontique, tout en essayant d'esquisser également les conclusions qui dérivent d'un tel essai.

Première constatation imposée par la mission même assignée à Cretheus: elle ne pouvait être menée à bien qu'à l'aide d'un puissant corps d'armée dont on lui aurait confié le commandement. En d'autres termes il a dû détenir obligatoirement un rang important dans l'armée macédonienne qui lui aurait permis l'exécution d'une telle mission. Cette supposition est justifiée par Arrien lui-même, qui, quelques lignes plus loin⁶, mentionne qu'une mission, en quelque sorte identique, fut confiée à Telephos, l'un des hétaires d'Alexandre.

Tâcher de démontrer que Cretheus était illarque ou pentacosiarque, cela voudrait dire, selon nous, éluder le problème central: à savoir si cet officier était un mercenaire, ou un participant à la campagne en vertu d'une alliance conclue entre la cité de Callatis et le roi de Macédoine. Autrement dit nous excluons à priori la possibilité de son encadrement dans l'une des trois grandes catégories de militaires de l'armée d'Alexandre, c'est-à-dire: les Macédoniens, les populations balkaniques ou les Orientaux, selon la classification de H. Berve⁷. Ainsi sa cité d'origine étant indiquée, Cretheus doit, à juste titre, faire partie de la quatrième grande catégorie — les Grecs — participant à l'expédition⁸.

Supposons que nous ne sachions rien du statut juridique de Callatis, ou avec plus de précision, de celui de toute la région côtière ouest-pontique dans l'empire d'Alexandre, force nous est d'osciller pour Cretheus, comme nous l'avons déjà dit, entre sa qualité de mercenaire ou celle d'allié. C'est

¹ Arrien, *Anabasis*, VI, 23, 5.

² Schoch, dans RE, Supplementband, IV, 1924, col. 1060.

s.v. Kretheus.

³ H. Berve, *Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage*, München, 1926, II, n° 450.

⁴ D. M. Pippidi, *Sur la diffusion des cultes égyptiens en Scythie Mineure*, dans « Studii Clasice », VI, 1964, p. 105, note 16.

⁵ Chr. M. Danov, *Западнят бряг на Черно Море в*

древността, Sofia, 1947, p. 90.

⁶ Arrien, VI, 23, 6.

⁷ H. Berve, *op. cit.*, I, p. 103.

⁸ Pour une nette distinction de l'appartenance ethnique des militaires de l'armée d'Alexandre dans le texte de Ptolémée — Arrien cf. E. Kornemann, *Die Alexandergeschichte des Königs Ptolemaios I von Aegypten*, Berlin-Leipzig, 1935, pp. 179—181.

pourquoi la date de son entrée dans l'armée macédonienne s'avère particulièrement importante. Prenant comme point de départ l'opinion de N. Vulič⁹, c'est-à-dire la sympathie avec laquelle les cités du Pont-Euxin — spécialement Callatis — auraient reçu Alexandre, H. Berve avance l'hypothèse que Cretheus se serait rallié à l'armée du grand conquérant à partir de 335, pendant la campagne balkanique.

Si les choses se sont réellement passées ainsi, nous avons tous les motifs de le considérer comme l'un des participants à cette campagne, dans le cadre de la ligue corinthique, faisant partie des ainsi dits *σύμμαχοι*, étant donné qu'à cette date les mercenaires (*μισθοφόροι*) n'existaient pas encore dans l'armée d'Alexandre¹⁰. Son attestation en 325/4, alors que les Grecs ne figuraient que comme *μισθοφόροι*, ne contredit nullement la supposition ci-dessus, car il est bien connu qu'en 330, à Ecbatane, quand Alexandre renvoya à leur foyer ses alliés, une bonne partie de ceux-là resta en tant que mercenaires¹¹. Citons par exemple Damis de Megalopolis¹² qui, étant probablement *σύμμαχος* jusqu'en 330, a continué à prendre part aux campagnes, pour le moins jusqu'aux Indes, mais en qualité de mercenaire.

Cretheus est attesté à peine en 325/4 et la simple supposition de H. Berve peut être facilement écartée si nous songeons aux nombreux contingents de mercenaires devenus entre temps la base hellénique de l'armée d'Alexandre et qui abondèrent jusqu'à la fin de son règne¹³. Ainsi donc notre citoyen de Callatis aurait pu très bien être enrôlé dès le commencement comme mercenaire peu de temps avant son attestation par Arrien. Cependant l'enrôlement des mercenaires, car c'est au fond ce problème qui nous intéresse, n'a jamais été livré au seul hasard. Cet enrôlement était confié soit à Antipatros, pour l'Europe, soit aux satrapes ou plus vraisemblablement à des chefs chargés tout spécialement de cette mission¹⁴. Leur engagement avait lieu dans des formes bien organisées, seulement sur le territoire de l'Empire d'Alexandre¹⁵ sur la base d'une *ξυλλογή στρατιότων*¹⁶, excluant ainsi le risque de voir l'armée décomplétée, qui ne se réduisait que trop au cours des campagnes. Dans le même ordre d'idées on peut constater que ces *μισθοφόροι* ne figuraient pas toujours comme de simples soldats dans l'armée d'Alexandre. A l'instar de Cretheus une série d'entre eux détenaient des rangs élevés comme Philon d'Ainiane, Pasas de Thessalie, Lykidas d'Étolie, Letodoros, Amissos de Megalopolis, Athenodoros¹⁷, etc., ce qui démontre, si nous comprenons correctement les choses, un accord entre le roi et ses officiers et, par leur entremise, avec leurs cités d'origine, plutôt qu'un simple engagement de mercenaires.

Ceci étant dit, la présence de l'officier Cretheus, même en tant que mercenaire, dans l'armée du roi constitue une preuve de relations entre sa cité et le roi de Macédoine, relations dont pour le moment il nous semble plus prudent de n'en tirer aucune conclusion, avant de rechercher, évidemment dans les limites du possible, quel était le statut juridique de Callatis, et celui de toutes les cités ouest-pontiques dans l'Empire d'Alexandre.



Passons rapidement en revue l'histoire de la conquête macédonienne de la Thrace. En 342/1 Philippe vainc le dernier représentant de la dynastie odride, Kersobleptes (360—341) et organise

⁹ N. Vulič, dans RE, X, 1919, col. 1611, s.v. *Kallatis*.

¹⁰ H. Berve, *op. cit.*, I, pp. 141—144 et 146. Comme position juridique beaucoup plus proche des alliés, Cretheus ne pouvait figurer dans la catégorie des *ξένοι*, en réalité des mercenaires, parce que, à partir de 329/8, les *ξένοι* ne sont plus attestés dans l'armée, leurs rangs n'étant pas renouvelés par d'autres contingents. Cf. H. Berve, I, pp. 145—146.

¹¹ Arrien, III, 19, 6.

¹² H. Berve, *op. cit.*, II, n° 240.

¹³ Idem, *op. cit.*, I, p. 147.

¹⁴ Idem, *op. cit.*, I, p. 149.

¹⁵ Il n'est peut-être pas inutile de souligner que même si on connaît neuf personnages de la cour d'Alexandre, originaires d'Italie et de Sicile, donc en dehors du territoire de l'Empire, aucun d'eux n'avait une mission de nature militaire, mais seulement d'ordre artistique étant, sans aucune exception, des danseurs, des saltimbanques, des chanteurs ou des poètes. Cf. H. Berve, *op. cit.*, II, p. 446.

¹⁶ Arrien, I, 24, 2. Diodore, *Bibliotheca Historica*, XVII, 64, 5, nomme ce procédé *ξενολογεῖν*.

¹⁷ H. Berve, *op. cit.*, II, n° 798, 608, 475, 473, 53, 29.

la Thrace comme une province-stratégie macédonienne, probablement d'après l'exemple des satrapies persanes, solutionnant de cette manière définitivement le problème thrace¹⁸. La création de cette stratégie dans le cadre de l'époque, ayant au nord pour frontière les Balkans, ne pouvait, évidemment satisfaire les prétentions de suprématie dans le monde hellénique de Philippe. Afin de contrebalancer la puissance maritime d'Athènes il lui fallait s'assurer de la bienveillance, sinon plus, des cités de la côte méridionale de la Thrace, ainsi que celle du reste de la stratégie, laissant de côté les avantages économiques qui auraient pu résulter d'un tel état de choses et sur lequel nous reviendrons. De cette manière seule on peut expliquer l'attitude bienveillante de Philippe envers les cités ouest-pontiques, fait souligné d'ailleurs par de nombreux chercheurs¹⁹. Nous sommes redevables à Diodore d'une information générale selon laquelle les cités grecques terrorisées par Kersobleptes acceptèrent de bon gré l'alliance de Philippe²⁰. Deux autres faits viennent confirmer par des exemples concrets l'information de Diodore, c'est-à-dire l'alliance de Philippe avec Apollonia, déduite du fait qu'en 339 les habitants de cette ville font office d'intermédiaires dans le conflit survenu entre le roi de Macédoine et le scythe Atheas²¹, à laquelle s'ajoute certainement l'alliance de Messembria²², ainsi que, plus tard, mais d'une manière indubitable, celle d'Odessos²³.

Bien qu'on ne puisse affirmer rien de précis quant aux cités de la Dobroudja il est toutefois certain qu'au moins à l'occasion des événements de 339 elles entrèrent dans la sphère d'influence du royaume macédonien. La lutte contre Atheas, quelque part près des bouches du Danube, atteste le fait, mis en évidence par V. Pârvan²⁴, que Philippe visait comme frontière pour son royaume le grand fleuve. Même si, selon une hypothèse récente²⁵, Histria n'a pas bénéficié d'un traitement bienveillant, nous ne pouvons douter de la décision de Philippe d'annexer celle-ci, continuation logique de sa politique de 342/1.

Que les choses se soient passées ainsi, les événements de 335 en font foi, à l'occasion desquels Alexandre désirant confirmer les conquêtes faites au nord par son père et pour s'assurer l'arrière du front en vue de la future campagne contre les Perses²⁶, vainc les Triballes qui avaient attaqué et blessé autrefois Philippe²⁷ et effectuée à cette occasion une campagne d'intimidation

¹⁸ Pour les relations antérieures thraco-macédoniennes, cf. S. Casson, *Macedonia, Thrace and Illyria*, Oxford, 1926, pp. 175–210. En ce qui concerne la création de la stratégie thrace cf. H. Bengtson, *Griechische Geschichte*, München, 1960, pp. 311–312.

¹⁹ H. Berve, *Griechische Geschichte*, Freiburg im Breisgau, 1933, p. 148; A. Momigliano, *Filippo il Macedone, Saggio sulla storia greca del IV secolo A. C.*, Firenze, 1934, p. 146; Em. Condurachi, dans *Histria*, I, p. 39; D. M. Pippidi, *Contribuții la istoria veche a României*, Bucarest, 1958, pp. 100–103; P. Cloché, *Histoire de la Macédoine jusqu'à l'avènement d'Alexandre le Grand* (336 av. J.C.), Paris, 1960, p. 223.

²⁰ Diodore, XVI, 71, 1–2: Κατὰ δε τὴν Μακεδονίαν Φίλιππος τὰς ἐπὶ Θράκης πόλεις Ἑλληνίδας εἰς εὐνοίαν προσκαλεσόμενος ἐστράτευσεν ἐπὶ Θράκην. Κερσοβλέπτης γὰρ ὁ βασιλεὺς τῶν Θρακῶν διετέλει τὰς ἐφ' Ἑλληνισπόντων πόλεις ὁμορούσας τῇ Θράκῃ καταστρεφόμενος καὶ τὴν χώραν καταφθείρων. (2). Βουλόμενος οὖν ἐμφράζει τῶν βαρβάρων τὴν ὁρμὴν, ἐστράτευσεν ἐπ' αὐτοὺς σὺν πολλῇ δυνάμει. Νικήσας δὲ πλείοσι μάχαις τοὺς Θράκας, τοῖς μὲν καταπολεμηθεῖσι βαρβάροις προσέταξε δεκάτας τελεῖν τοῖς Μακεδόσιν, αὐτὸς δ' ἐν τοῖς ἐπιχαίροις τόποις κτίσας ἀξιολόγους πόλεις, ἔταυσε τοῦ θράσους τοὺς Θράκας. Διόπερ αἱ τῶν Ἑλλήνων πόλεις ἀπολυθεῖσαι τῶν φόβων εἰς τὴν συμμαχίαν τοῦ Φιλίππου προθυμότερα κατετάχθησαν.

²¹ Justin, *Historiae Philippicae*, IX, 2, 1; *Erat eo tempore rex*

Scytharum Atheas qui, quum bello Istrianorum premeretur auxiliium a Philippo per Apollonienses petit, texte que J. Kaerst, dans *Geschichte des Hellenismus*, I, 2, Berlin-Leipzig, 1917, p. 251, interprète comme une preuve de liaisons antérieures entre Philippe et les Apolloniates.

²² G. Mihailov, *La Thrace aux IV^e et III^e siècles avant notre ère*, dans « *Athenaeum* », XXXIX, 1–2, 1961, p. 35.

²³ Iordanes, *Getica*, X, 65: *Qua tempestate, Dio storico dicente, Philippus inopia pecuniae passus Odyssitanam Moesiae civitatem, instructis copiis vastare deliberat, quae tunc propter vicinam Thomes Gothis (scil. Getis) erat subiecta. Unde et sacerdotes Gotthorum, illi qui pii vocabantur, subito patefactis portis cum citharis et vestibis candidis obviam egressi patriis diis, ut sibi propitii Macedones repellerent voce supplicii modulantes. Quos Macedones sic fiducialiter sibi occurrere conuentes stupescunt et, si dici fas est, ad inermibus terrentur armati. Nec mora, soluta acie quam ad bellandum construxerant, non tantum ab urbis excidio abstinuerunt, verum etiam et quos foris fuerant iure belli adepti reddiderunt foedusque inito ad sua reversi sunt.*

²⁴ V. Pârvan, *Getica*, Bucarest, 1926, p. 54.

²⁵ M. Coja, *Zidul de apărare al cetății Histria și împrejurrările istorice ale distrugerii lui în secolul al IV-lea î.e.n.*, dans SCIV, 15, 1964, 2, pp. 383–398.

²⁶ Em. Condurachi, *Histria*, I, p. 40.

²⁷ Justin, IX, 2. Pour la campagne d'Alexandre contre les Triballes cf. E. Polaschek, dans RE, VI, A, 1936, col. 2397–2398. s.v. Triballi.

contre les Gètes d'au-delà du Danube²⁸. Deux détails de cette campagne méritent d'être mis en évidence dans le contexte qui nous intéresse actuellement. L'un, souligné par R. Vulpe, se réfère à la route parcourue par la flotte macédonienne à partir des bouches du Danube en amont du fleuve pour faire la jonction avec l'armée terrestre d'Alexandre, opération qui aurait certainement été vouée à l'échec sans le consentement, voire même la contribution des cités riveraines²⁹. Le second détail, moins connu, se réfère à la destination du butin provenant de la lutte avec les Thraces qu'Alexandre envoyait aux cités maritimes (τὴν μὲν λείαν ὀπίσω ἀπέπεμψεν ἐς τὰς πόλεις τὰς ἐπὶ θαλάσση), mission confiée à Philotas et à Lysanias³⁰. En admettant avec K. J. Beloch, que sous cette dénomination doivent se cacher, en fait, les cités d'Apollonia et de Messembria³¹, il nous semble que nous sommes en présence d'un témoignage irréfutable de l'appartenance de ces cités au royaume de Macédoine, tenant compte de la sécurité qu'elles représentaient pour le transport de ce butin vers la Macédoine, action qui a dû très probablement se répéter en d'autres occasions mais en formes mieux organisées.

La situation laissée par Alexandre à son départ en Asie ne semble pas avoir été des meilleures à en juger d'après la révolte de 331 du stratège Memnon allié à Seuthès III, un dynaste local, ce qui a nécessité l'intervention même d'Antipatros³², étant donné l'écho que cette action aurait pu avoir même en Grèce³³. De même après la révolte de Seuthès de 326/5, conséquence de la défaite désastreuse de Zopyrion, à l'occasion de laquelle Curtius Rufus consigne la perte quasi totale de la domination sur la Thrace³⁴ par les Macédoniens, si toutefois une nouvelle intervention d'Antipatros n'eut le pouvoir de rétablir la situation antérieure, au moins jusqu'à la mort d'Alexandre³⁵.

Il nous faut donc reprendre l'analyse des mesures prises par les deux rois entre 341—323 en Thrace, et, ce qui nous regarde plus particulièrement, dans les cités grecques se trouvant sur ce territoire.

Nous n'insisterons pas sur la Thrace proprement dite. Si, en ce qui a trait à son statut une ancienne controverse persiste encore dans laquelle F. Hampl soutenait l'appartenance directe de cette région aux rois de Macédoine³⁶, tandis que H. Berve et H. Bengtson plaident à juste titre, pour sa transformation en une stratégie³⁷, il est certain que la Thrace appartenait effectivement, et non point nominalement, au royaume macédonien. Quant à la véracité de cette affirmation, il suffit d'invoquer non seulement les témoignages antiques, touchant la période Philippe-Alexandre, mais aussi l'héritage dévolu à Lysimaque, sur lequel il arrive que nous soyons mieux informés, héritage qui englobe la Thrace entière jusqu'au Danube³⁸. La consolidation de cette domination avec son substrat économique, souventefois mis en évidence, a été réalisé par la fondation de nombreuses colonies dont nous ne citons à titre d'exemple que Philippopolis, Cabyle, Alexandropolis³⁹. En ce qui concerne leur rôle comme centres d'exploitation agricole, auquel il nous faut ajouter celui des anciennes villes grecques, aucun doute ne doit subsister⁴⁰. Un aspect particuliè-

²⁸ Arrien, I, 3, 5—6 și 4, 1—5. En ce qui concerne la portée des accords conclus par Alexandre avec les populations qui habitaient aux environs du Danube, cf. D. M. Pippidi, *op. cit.*, p. 101, note 2.

²⁹ R. Vulpe, *Histoire ancienne de la Dobroudja*, Bucarest, 1938, p. 75, en se basant sur Arrien, I, 3, 1.

³⁰ Arrien, I, 2, 1.

³¹ K. J. Beloch, *Griechische Geschichte*, Berlin-Leipzig, 1923, III, 2^e, p. 353. Une description détaillée de l'itinéraire de cette campagne se trouve chez Maximilien Graf Yorck von Wartenburg, *Kurze Uebersicht der Feldzüge Alexanders des Großen*, Berlin, 1897, pp. 2—12.

³² Diodore, XVII, 62, 5.

³³ On connaît même une ambassade à Athènes de la part d'un fils de Seuthès III, Rhebulas, postérieure aux troubles

de la Thrace. Cf. H. Berve, *Das Alexanderreich* . . . , II, n^o 686.

³⁴ Q. Curtius Rufus, *De rebus gestis Alexandri Magni*, X, 1.

³⁵ H. Berve, *op. cit.*, I, p. 228.

³⁶ F. Hampl, *Der König der Makedonen*, Weida Thür., 1934, pp. 39—44.

³⁷ H. Berve, *op. cit.*, I, pp. 227—228; H. Bengtson, *op. cit.*, pp. 311—312.

³⁸ Diodore, XVII, 8; Strabo, *Geographica*, I, 2, 1 (C 14); Pausanias, *Descriptio Graeciae*, I, 9, 5; Arrien, *Successiones Alexandri*, 7—10.

³⁹ Cf. A. Momigliano, *op. cit.*, p. 146, note 1.

⁴⁰ Cf. M. Rostovtzeff, *Social and Economic History of the Hellenistic World*, Oxford, 1959, III³, p. 1161 et D. M. Pippidi, *op. cit.*, pp. 74—112.

rement important dans l'ordre d'idées qui retient notre attention est la présence de nombreuses formations de Thraces, Agriens, Péons, figurant au moins comme *μισθοφόροι*⁴¹ dans l'armée d'Alexandre. Les transports périodiques de guerriers des régions balkaniques — le dernier en date de 327/6 se chiffre à plus de 5 000 hommes⁴² — attestent d'une part l'importance des Thraces dans l'armée macédonienne et d'autre part, si cela était encore nécessaire, l'étroite dépendance de ces derniers à l'Etat d'Alexandre.

Néanmoins ce serait une erreur de considérer la Thrace comme une région complètement assujettie à la domination macédonienne. Un texte de Frontinus, moins connu, mentionne qu'à son départ en Asie, Alexandre procéda à un changement radical de tous les dynastes thraces, les enrôlant dans son armée et laissant à leur place des *ignobiles* . . . *plebeiosque*⁴³. Nous ignorons en quelle mesure cette information est vraie. Néanmoins l'existence de certaines personnalités, parmi lesquelles Seuthès III, dont la figure apparaît sous une lumière nouvelle à la suite d'une inscription récemment trouvée à Seuthopolis⁴⁴, est certaine; sa résistance acharnée à partir de 331 jusqu'en 314, témoigne, selon l'opinion de G. Mihailov⁴⁵, que la domination macédonienne n'avait pas tout à fait réussi à s'imposer partout et avec la même intensité, ainsi que certains spécialistes étaient tentés de l'affirmer.

Semblables mesures ébauchées à l'intérieur de la Thrace et de la Dobroudja ont dû être certainement imposées, cette fois-ci avec plus d'intensité et avec une efficience accrue à l'intérieur des cités grecques dont l'alliance ou la dépendance représentait l'un des traits principaux de la politique macédonienne.

Malheureusement, les témoignages mis à notre disposition sont extrêmement disparates. L'historiographie moderne, sans avoir à sa disposition des éléments bien précis pour l'analyse de la situation politique des cités ouest-pontiques du temps d'Alexandre, en a été réduite à supposer, non sans se départir d'une certaine réserve de rigueur, que la conservation de l'indépendance de ces cités, évidemment formelle, n'empêcherait pas leur intégration dans les frontières et les normes juridiques de l'Etat macédonien⁴⁶. Au sujet de quelques-unes de ces confirmations nous avons eu l'occasion d'y faire allusion à propos de l'aperçu historique de la conquête macédonienne de la Thrace. Dans ce même ordre d'idées nous pouvons mettre en discussion une autre information transmise par Arrien, selon laquelle Alexandre, énumérant à ses soldats les réalisations de Philippe, aurait affirmé: *καὶ τῆς Θράκης τὰ πολλὰ τῆ Μακεδονίᾳ προσέθηκεν, καὶ τῶν ἐπὶ θαλάττῃ χωρίων τὰ ἐπικαιρότατα καταλαβόμενος τὴν ἐμπορίαν τῇ χώρᾳ ἀνεπέτασε* (« il a annexé à la Macédoine la plupart des (régions) de la Thrace et prenant possession des endroits les plus avantageux du littoral il a favorisé leur commerce avec son pays »⁴⁷). Ainsi, il ressort du texte cité que l'un des plus importants succès de Philippe est la conquête presque entière de la Thrace et, dans un ordre d'idées qui nous intéresse, l'assujettissement de villes grecques du littoral précisément en vue de favoriser le commerce de la Macédoine avec ces villes. Toutefois cette information unique par sa valeur ne peut être corroborée par d'autres, plus concrètes. En effet nous ignorons tout de la présence ou de l'absence des garnisons macédoniennes; et l'analogie avec la troupe envoyée à Atheas⁴⁸ ou avec les garnisons de 314/13⁴⁹ — dont la date d'installation est incertaine — ne peut guère être utile. Nous pouvons déplorer dans une égale mesure, la pauvreté des sources antiques ayant trait à

⁴¹ Ainsi H. Berve, *op. cit.*, I, pp. 187—188. Plus circonspect, M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, Paris, 1949, p. 368, note 6.

⁴² Curtius Rufus, IX, 3.

⁴³ Frontinus, *Stratagemata*, II, 11, 3.

⁴⁴ G. Mihailov, IGB, III, 2, n° 1731. Les relations entre ces dynastes et la domination macédonienne n'ont pas été toujours tendues. Philippe, d'après le témoignage de Satyros, frg. 5 (FHG, III, pp. 159—166), se marie avec Meda, la fille

du roi thrace Cothelas.

⁴⁵ G. Mihailov, *La Thrace* . . . , *loc. cit.*, pp. 34—35.

⁴⁶ Voir la note 19, à laquelle il faut ajouter aussi Chr. M. Danov, *op. cit.*, *passim*. Une position contraire adopte, par exemple, J. Weiss, *Die Dobroudscha im Altertum*, Sarajevo, 1911, p. 28.

⁴⁷ Arrien, *Anabasis*, VII, 9, 3.

⁴⁸ Justin, IX, 2.

⁴⁹ Diodore, XIX, 73, 1—2.

d'autres aspect de la conquête macédonienne comme serait l'existence d'un *κοινόν* créé et entretenu par les Macédoniens, mais rendu discutable par les récentes recherches, non seulement sur le plan local pontique⁵⁰, mais en général pour tout le monde grec de cette époque⁵¹. D'un autre côté, le culte des souverains est inexistant dans cette zone, à l'exception près d'une simple hypothèse à propos de laquelle nous avons tous les droits de douter⁵².

Sans avoir épuisé tous les aspects grâce auxquels nous pourrions déceler des témoignages de la pénétration des formes de gouvernement et d'organisation macédoniennes, ne serait-ce que par le caractère restreint de la présente note, nous avons toutefois l'impression que les témoignages les plus sûrs, si nous pouvons nous exprimer ainsi, résident justement dans l'interprétation des deux problèmes qui font l'objet des lignes suivantes. Il existe donc un premier aspect susceptible de jeter une lumière décisive sur le problème qui nous intéresse, mais qui présente l'inconvénient de ne pas réunir l'approbation unanime des spécialistes. Nous nous référons aux monnaies locales ouest-pontiques imitant celles d'Alexandre le Grand que L. Müller et B. Pick considéraient postérieures à la mort du grand conquérant, approximativement d'un demi siècle⁵³. Sans entrer dans une discussion de détail, il nous semble cependant que, faute d'arguments de nature stratigraphique, ou en dernière instance d'ordre stylistique, les théories telles que celles de L. Müller (d'après lequel les cités ouest-pontiques n'auraient pu frapper monnaies parce qu'elles n'avaient pas subi la domination macédonienne), ou bien de B. Pick (selon lequel ces cités n'étant plus autonomes, n'avaient plus le droit de battre monnaie⁵⁴) n'ont aucune base. Dans ces conditions, l'opinion d'Em. Condurachi paraît plus vraisemblable; dans un article déjà ancien, il n'était pas d'accord avec cette datation, la faisant remonter jusqu'à l'époque d'Alexandre ou, tout au plus, immédiatement après sa mort⁵⁵. Par ailleurs, peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter que seule Callatis, par contremarque, donc certainement du temps même d'Alexandre, et d'autre part Odessos, Messembria et Apollonia, ces dernières par imitation, auraient frappé des monnaies à l'effigie du conquérant de l'Asie; on ne saurait en dire autant d'Histria, de Tomis ou de Dionysopolis⁵⁶. Et peut-être le fait que notre officier Cretheus soit originaire de Callatis, ainsi qu'il a été dit, n'est pas dû simplement au hasard.

Le second aspect du problème c'est la forme de gouvernement de la Thrace. Si cet aspect semble incontestable en ce qui concerne le cadre général de la province-stratégie de Thrace, il n'apparaît que tangentiel par rapport au problème des cités grecques et cela dans la mesure où, comme on l'a dit, elles bénéficiaient d'un régime différent, en quelque sorte préférentiel. A son départ pour l'Asie, Alexandre désigne comme stratège de l'Europe, Antipatros⁵⁷, qui avait en sous-ordre le stratège de la Thrace, στρατηγός ἐπὶ Θράκης⁵⁸, fonction qui résout en grande partie les litiges que présentait l'analyse de la situation juridique de ces régions. Toute proportion gardée, les attributs de ce stratège devaient correspondre en grandes lignes à celles d'Antipatros pour l'Europe, en d'autres termes des attributions surtout économiques et militaires⁵⁹. Même si les réserves de G. Mihailov, concernant le complet assujettissement de toute la Thrace par les Macédoniens, sont tout à fait valables, ayant en vue la présence des chefs indigènes qui ne gardaient

⁵⁰ D. M. Pippidi, *Sur les relations des cités grecques de la côte occidentale de l'Éuxin à l'époque hellénistique*, dans «Nouvelles Etudes d'Histoire», Bucarest, 1960, pp. 45–54.

⁵¹ H. Bengtson, *op. cit.*, p. 330.

⁵² D'après D. M. Pippidi, qui est d'accord avec J. et L. Robert, Παγκράτης n'est pas à tout prix un Alexandre divinisé. Une inscription portant cet épithète et provenant d'Histria a été récemment reprise en discussion par D. M. Pippidi, *Pierres errantes*, dans «Dacia», N.S., V, 1961, pp. 533–535.

⁵³ L. Müller, *Numismatique d'Alexandre le Grand*, Copenhague, 1855, p. 171–181 et B. Pick-K. Regling, *Die antiken Münzen von Dacien und Moesien*, Berlin, I, 1, 1898, pp. 88–99 et I, 2, 1910, p. 152.

⁵⁴ B. Pick, *op. cit.*, I, 1, p. 89.

⁵⁵ Em. Condurachi, *Autour des imitations pontiques des monnaies d'Alexandre le Grand*, dans RHSEE, XIII, 1946, p. 217–223.

⁵⁶ Pour Dionysopolis il n'y a qu'une seule monnaie (L. Müller, *op. cit.*, p. 171) mais contestée par B. Pick. Si cette situation était prévisible pour Tomis et Dionysopolis, en ce qui concerne Histria elle reste encore une énigme.

⁵⁷ Cf. H. Berve, *op. cit.*, II, n° 94. Pour le titre cf. Diodore, XVII, 118, 1.

⁵⁸ Diodore, XVII, 62, 5; Arrien, I, 25, 2.

⁵⁹ Cf. H. Berve, *op. cit.*, I, pp. 227–228 et W. Schwahn, dans RE, Supplementband, VI, 1935, col. 1145 s.v. *strategos*.

pas tous de bonnes relations avec la nouvelle domination, il est évident, d'après ce même auteur, que l'existence d'une puissance centrale macédonienne écarte tout doute quant à la dépendance de la Thrace à l'Empire d'Alexandre. Notons que bien que cette fonction du stratège de la Thrace exista probablement au temps de Philippe, son premier titulaire connu — il s'agit d'Alexandre, fils d'Aeropos — date à peine de 336 et fut rapidement suivi par le macédonien Memnon dont nous avons déjà parlé. A partir de 331 ou tout au plus de 327/6 cette charge passe pour une brève période à Zopyrion, étant donné qu'en 326/5 il meurt dans une des campagnes où toute son armée fut détruite et après cette date, jusqu'en 323, le commandement de la stratégie dut probablement être géré par Antipatros⁶⁰.

Nous pouvons donc en conclure, bien que l'accent de cette mission soit porté plutôt sur la Thrace, qu'il est très plausible que les villes grecques, même si l'on considère le régime spécial auquel elles étaient soumises, n'ont pas dû faire note discordante et ne pas être considérées comme des membres de l'Empire d'Alexandre.



Bien que très sommaire, notre analyse a pu démontrer, selon nous, que la présence de ce citoyen de Callatis dans l'armée macédonienne doit s'intégrer dans un système de subordination des villes grecques de la côte ouest du Pont-Euxin.

Il nous paraît absolument nécessaire de préciser si Cretheus participait aux campagnes en tant que σύμμαχος ce qui reviendrait à se demander si la cité appartenait à la ligue de Corinthe, ou comme μισθοφόρος avec les implications incombant à une telle situation. Quelque attrayante que soit la formulation d'une διάγραμμα⁶¹ d'après laquelle Alexandre aurait renouvelé en 336 la ligue de Corinthe, conforme à des συνθήκαι conclues par Philippe avec chaque cité à part⁶², et sur lesquelles on a retenu qu'il en avait conclu aussi avec quelques-unes des cités ouest-pontiques⁶³, nous ne croyons pas qu'on puisse parler de leur participation à la ligue. Aucun des éléments mis en discussion dans les pages précédentes ne nous laisse supposer, en dehors de quelques préoccupations distinctes et bien soutenues concernant les villes du Pont Euxin, un tel état de chose. Ce qui est d'autant plus significatif c'est que ni les cités de l'Asie Mineure — au sujet desquelles la comparaison n'est peut-être pas si hasardée — et sur lesquelles l'attention du conquérant macédonien aurait dû se diriger avec priorité, ne semblent pas avoir fait partie de la ligue de Corinthe⁶⁴. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle Cretheus, présent depuis 335 comme allié et ensuite, après 330 comme mercenaire, s'est avérée fort fragile non seulement en elle-même, comme nous l'avons démontré en temps voulu, mais aussi par la difficulté d'attribuer à Callatis et implicitement aux autres cités ouest-pontiques la qualité de membre de la ligue de Corinthe.

Il nous serait toutefois plus difficile d'en préciser, pour le moment la nature de ces rapports, en dehors de la ligue, mais assez serrées, certainement, pour pouvoir — en plus de toute la série de preuves discutées auparavant — imposer l'envoi des mercenaires dans l'armée d'Alexandre. De toute manière il n'est pas inutile de montrer que l'on connaît, entre autres, deux personnages, Thoas de Magnesia sur le Méandre et Micalos de Clazoménaï⁶⁵, qui, ressortissants des cités de l'Asie Mineure sur lesquelles nous ne possédons aucune information quant à leur participation à la ligue de Corinthe, étaient présents dans l'armée à partir de 326, donc dans un moment où étant Grecs, ils ne pouvaient

⁶⁰ Cf. H. Berve, *loc. cit.*

⁶¹ H. Berve, *op. cit.*, I, p. 231, qui cite U. Wilcken, *Beiträge zur Geschichte des korinthischen Bundes*, dans «Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philologisch-historische Klasse», Abhandlung, X, pp. 32–33, 44.

⁶² *Syll.*, I³, 260, dans la reconstitution de K. Dienelt, *Der korinthische Bund*, dans JOAI, XLIII, Beiblatt, 1956, col.

253–254.

⁶³ Cf. *supra*, p. 341, les notes 20–23.

⁶⁴ H. Bengtson, *op. cit.*, pp. 329–330. Pour une opinion contraire voir aussi G. Busolt, *Griechische Staatskunde*, München, 1926 (bearbeitet von H. Swoboda), II, pp. 1390–1391 et H. Berve, *op. cit.*, I, pp. 228–231 et 249–253.

⁶⁵ H. Berve, *op. cit.*, II, n° 376 et 530.

figurer que comme *μισθοφόροι*. Tout en nous réservant le droit de revenir à une autre occasion sur les considérations qui peuvent se dégager de telles comparaisons, nous jugeons avoir atteint le but de notre démonstration⁶⁶, mais non sans souligner l'insistance du roi de Macédoine pour l'enrôlement de mercenaires, ainsi que le grade d'officier détenu par Cretheus, faits qui plaident en faveur d'une liaison certaine entre le centre et ces régions périphériques.

Le rôle de notre Callatien dans l'armée d'Alexandre, que nous avons essayé d'expliquer par le régime juridique de sa cité, contribue à la définition même de ce régime, ne serait-ce que par l'élimination de la possibilité de l'adhérence de la cité à la ligue de Corinthe et par la confirmation des relations existantes entre Callatis et l'Empire macédonien.

⁶⁶ A moins de nous tromper, une interprétation similaire de cette information d'Arrien se trouve aussi chez B. Niese, *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeronea*, I, 1893, Gotha, p. 171, note 2, qui dit: «Über das Verhältnis der Pontusstädte zu Alexander ist wenig bekannt. Byzanz gehörte zum hellenischen Bunde; ferner die thrakischen Küstenstädte Apollonia, Kallatis, Istros,

usw. waren schon von Philipp unterworfen» (vgl. Arrian, VI, 23, 5). Par conséquent, dans la conception du savant allemand, la présence de Cretheus dans l'armée d'Alexandre prouve clairement la dépendance des villes pontiques de l'Etat macédonien; toutefois il est plus difficile de préciser si vraiment Cretheus faisait partie de l'armée macédonienne déjà à l'époque de Philippe, d'après B. Niese.